

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 novembre 2008
(convocation du 17 novembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. LABARDIN Michel à cpter de 15 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier à cpter de 15 h 00
M. BRON Jean-Charles à Mme WALRYCK Anne à cpter de 15 h 00
M. LABISTE Bernard à M. LAMAISON Serge à cpter de 15 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 15 h 15
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à M. BONNIN Jean Jacques à cpter de 13 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme PARCELIER Anne à cpter de 14 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. GAÜZERE Jean Marc à cpter de 13 h 20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. CAZENAVE Charles à cpter de 14 h 00
Mme DELATTRE Nathalie à M. LOTHAIRE Pierre à cpter de 12 h 50
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter 14 h 30
M. DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie Françoise à cpter de 12 h 30

Mme DUBOURG LAVROFF Sonia à M. BRON Jean Charles à cpter de 14 h 30 puis à Mme BONNEFOY Christine à partir de 15 h 00
M. DUCASSOU Dominique à Mme DUBOURG LAVROFF jusqu'à 14 h 30
puis à Mme PIAZZA Arielle à cpter de 14 h 30
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patick à cpter de 13 h 20
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. SOLARI Joël à partir de 14 h 30
M. PALAU Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à cpter de 12 h 30
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 11 h 20 puis à M. GAÜTE Jean Michel à cpter de 15 h 00
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à cpter de 13 h 30
Mme. TOUTON Elisabeth à DAVID Jean Louis à cpter de 12 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Immeuble bâti situé 48 avenue de la Boétie,
cadastré BC 465 - Mise à disposition et cession à la Commune - Autorisations -
Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la demande de la Commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES, la Communauté Urbaine de Bordeaux a exercé son droit de préemption urbain à des fins communales à l'encontre d'un immeuble bâti à usage d'habitation d'une superficie de 816 m², cadastré BC 465, sans occupant, situé 48 avenue de la Boétie à SAINT-MEDARD-EN-JALLES, appartenant à Mesdames MOTHE Lucienne et MICHEL Jany.

Cette acquisition s'inscrivait dans la perspective de la réalisation d'une résidence sociale à l'initiative de la Commune sur les parcelles voisines nécessitant plus particulièrement l'aménagement d'un accès sur la propriété susvisée.

C'est ainsi que par acte notarié du 24 juin 2008, notre Etablissement public s'est rendu propriétaire de ce bien moyennant un prix de 260 000 euros, augmenté d'une commission d'agence de 10 000 euros et des frais notariés non connus à ce jour.

Aussi, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2008 approuvant cette opération, la mise à disposition transitoire de cet immeuble pourrait être consentie à la Commune au moyen d'une convention en attendant sa cession, dans le délai maximum de deux ans, sur la base du prix de revient de la réserve foncière s'établissant au prix d'achat de 260 000 euros augmenté d'une commission d'agence de 10 000 euros et des frais notariés non connus à ce jour, l'ensemble restant actualisable dans les conditions fixées annuellement par le Conseil de Communauté.

Cette actualisation de prix s'opèrera, de la date de règlement par la Communauté du prix principal jusqu'au jour de la dernière date de signature de l'acte authentique de cession, étant précisé que le prix sera payé par la Commune dès réception d'une expédition de l'acte revêtu des mentions de publicité foncière.

Il est également précisé qu'à défaut de paiement dans le délai d'un mois de ladite réception, les frais financiers ne seront plus considérés comme arrêtés au jour de la signature de l'acte mais continueront à courir jusqu'au parfait paiement.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions-cessions en vue de leur annexion au compte administratif, tant en ce qui concerne notre Etablissement public que la Commune.

France Domaine, régulièrement consulté au préalable, a confirmé que la valeur vénale de ce bien s'établit à 260 000 euros par communiqué n° 2008-449V1706 du 20 juin 2008.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter conventionnellement avec la Commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES ou l'opérateur social qui se substituerait à elle pour la réalisation du projet municipal précité, la cession de l'immeuble bâti d'une superficie de 816 m², cadastré BC 465, situé 48 avenue de la Boétie à SAINT-MEDARD-EN-JALLES au prix de revient défini ci-dessus,
- à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction et notamment la convention de mise à disposition transitoire et de cession annexée à la présente délibération.

B – DECIDER

Que le montant de la recette relative à cette transaction sera versé au Chapitre 77, Article 775, Fonction 8240, CRB A 430 du Budget de l'exercice concerné.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2008,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 DÉCEMBRE 2008**

PUBLIÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2008

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU